

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le dix-sept janvier deux mille dix-huit, s'est réuni à l'espace culturel Paul GUIMARD à SAINT-MARS-LA-JAILLE, commune déléguée de VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 81

PRÉSENTS : Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Michel GASNIER, Monsieur Alain RAYMOND, Monsieur Lucien TALOURD, Monsieur Jean-Daniel LÉCAILLON, Madame Gaëlle TERRIEN, Madame Jacqueline PETITEAU, Madame Valérie VÉRON, Madame Chantal POTIRON, Madame Mariette HAREL, Monsieur Frédéric DUBOIS, Monsieur David ÉVAIN, Madame Émilie LEROUX, Monsieur Thierry VANDAELE, Madame Sylviane LEROUX, Madame Géraldine AILLERIE, Madame Amandine BACOU, Monsieur Pascal BELLEIL, Monsieur Vincent BELLEIL, Madame Cécile BERNARD, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Guy BLAIZE, Monsieur André BLANCHET, Madame Marie-Laure COQUEREAU, Monsieur Franck COUTY, Monsieur Luc DALAINE, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur Jean-Philippe FORMET, Monsieur Yannick FOUCHER, Monsieur Patrick GASNIER, Madame Nathalie GATINEAU, Monsieur Maxime GAUTIER, Madame Marylène GOIZET, Madame Nathalie GRAPIGNON, Monsieur Moïse GROBBOIS, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Léa GUILLET, Madame Christiane GUILLOTIN, Monsieur Jean-Marc HAMARD, Madame Delphine HAMON, Madame Marietta HANCE, Madame Valérie HAREL, Madame Caroline JEMET, Madame Danièle JUSTEAU, Monsieur Jean-Michel LARDEUX, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Luc LÉPICIER, Monsieur Loïc MARCHESSEAU, Madame Monique MICHEL, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Arnaud OLIVE, Monsieur Régis OLIVE, Madame Jocelyne PAGEAU, Monsieur Jean-Guy PELÉ, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Marie-Thérèse POILLÈVRE, Madame Nathalie RAVON, Monsieur Laurent SALVAN, Madame Patricia SOUPAULT, Monsieur Laurent TERTRIN, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL, Monsieur Mickaël VALLÉE, Monsieur Tony VAY

ABSENTS : Monsieur Nicolas BABIN, Monsieur Joseph GOURDON (*excusé*), Monsieur Frédéric GRILLOT (*excusé*) ayant donné pouvoir à Madame Danièle JUSTEAU, Madame Marie-Emmanuelle GUÉRIN, Madame Catherine HAMON (*excusée*), Madame Marylène JUVIN, Madame Nadia LERAY, Monsieur Ronan MEUDEC, Madame Manuella MOINARDEAU, Monsieur Gilles MOQUET (*excusé*), Monsieur Mâlo PARIS (*excusé*), Monsieur Sébastien PAVAGEAU (*excusé*) ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien TALOURD, Monsieur Frédéric PICHÉREAU, Monsieur David THOMELIN, Monsieur Daniel THOMY, Madame Isabelle TRÉVISAN (*excusée*) ayant donné pouvoir à Madame Valérie VÉRON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Frank GUILLAUMEUX

Nombre de conseillers

En exercice.....	81
Présents.....	65
Votants	68

DCM n°043/2018 - T42 - 2.1.3 - RAA

**Reprise et poursuite des procédures d'évolution
des documents d'urbanisme locaux - commune
historique de SAINT-MARS-LA-JAILLE**

Rapporteur : Monsieur TALOURD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.5211-1, L.5211-17,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L.153-10,

Vu la création de la commune nouvelle VALLONS-DE-L'ERDRE au 1^{er} janvier 2018,

Considérant que la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE est désormais compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme et de tout document en tenant lieu,

Considérant que, en l'absence à ce jour d'un plan local d'urbanisme couvrant l'intégralité du territoire de la commune nouvelle, les Plans Locaux d'Urbanisme, les Plans d'Occupation des Sols et les documents en tenant lieu, restent en vigueur,

Considérant que la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de commune historique de SAINT-MARS-LA-JAILLE a été engagée avant la création de la commune nouvelle (délibération de prescription n°094/2015 en date du 1^{er} juin 2015),

Considérant qu'il appartient à la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE de poursuivre la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE D'ACHEVER** la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune historique de SAINT-MARS-LA-JAILLE ;
- **MAINTIENT** le groupe de travail chargé de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune historique de SAINT-MARS-LA-JAILLE afin qu'il puisse poursuivre, à compter du 1^{er} janvier 2018, le travail engagé ;
- **DÉSIGNE** Monsieur TALOURD, adjoint en charge notamment de l'urbanisme, élu référent ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la reprise et à la poursuite des procédures d'évolution des documents d'urbanisme locaux de la commune historique de SAINT-MARS-LA-JAILLE.

Décision d'afficher en mairie
VALLONS-DE-L'ERDRE, le 29 janvier 2018

Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU



DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le dix-sept janvier deux mille dix-huit, s'est réuni à l'espace culturel Paul GUIMARD à SAINT-MARS-LA-JAILLE, commune déléguée de VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 81

PRÉSENTS : Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Michel GASNIER, Monsieur Alain RAYMOND, Monsieur Lucien TALOURD, Monsieur Jean-Daniel LÉCAILLON, Madame Gaëlle TERRIEN, Madame Jacqueline PETITEAU, Madame Valérie VÉRON, Madame Chantal POTIRON, Madame Mariette HAREL, Monsieur Frédéric DUBOIS, Monsieur David ÉVAIN, Madame Émilie LEROUX, Monsieur Thierry VANDAELE, Madame Sylviane LEROUX, Madame Géraldine AILLERIE, Madame Amandine BACOU, Monsieur Pascal BELLEIL, Monsieur Vincent BELLEIL, Madame Cécile BERNARD, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Guy BLAIZE, Monsieur André BLANCHET, Madame Marie-Laure COQUEREAU, Monsieur Franck COUTY, Monsieur Luc DALAINE, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur Jean-Philippe FORMET, Monsieur Yannick FOUCHER, Monsieur Patrick GASNIER, Madame Nathalie GATINEAU, Monsieur Maxime GAUTIER, Madame Marylène GOIZET, Madame Nathalie GRAPIGNON, Monsieur Moïse GROBOIS, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Léa GUILLET, Madame Christiane GUILLOTIN, Monsieur Jean-Marc HAMARD, Madame Delphine HAMON, Madame Marietta HANCE, Madame Valérie HAREL, Madame Caroline JEMET, Madame Danièle JUSTEAU, Monsieur Jean-Michel LARDEUX, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Luc LÉPICIER, Monsieur Loïc MARCHESSEAU, Madame Monique MICHEL, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Arnaud OLIVE, Monsieur Régis OLIVE, Madame Jocelyne PAGEAU, Monsieur Jean-Guy PELÉ, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Marie-Thérèse POILIEVRE, Madame Nathalie RAVON, Monsieur Laurent SALVAN, Madame Patricia SOUPAULT, Monsieur Laurent TERTRIN, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL, Monsieur Mickaël VALLÉE, Monsieur Tony VAY

ABSENTS : Monsieur Nicolas BABIN, Monsieur Joseph GOURDON (*excusé*), Monsieur Frédéric GRILLOT (*excusé*) ayant donné pouvoir à Madame Danièle JUSTEAU, Madame Marie-Emmanuelle GUÉRIN, Madame Catherine HAMON (*excusée*), Madame Marylène JUVIN, Madame Nadia LERAY, Monsieur Ronan MEUDEC, Madame Manuella MOINARDEAU, Monsieur Gilles MOQUET (*excusé*), Monsieur Mâlo PARIS (*excusé*), Monsieur Sébastien PAVAGEAU (*excusé*) ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien TALOURD, Monsieur Frédéric PICHEREAU, Monsieur David THOMELIN, Monsieur Daniel THOMY, Madame Isabelle TRÉVISAN (*excusée*) ayant donné pouvoir à Madame Valérie VÉRON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Frank GUILLAUDEUX

Nombre de conseillers

En exercice.....	81
Présents.....	65
Votants	68

DCM n°045/2018 - T44 - 2.1.3 - RAA

Reprise et poursuite des procédures d'évolution des documents d'urbanisme locaux - commune historique de VRITZ
--

Rapporteur : Monsieur TALOURD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.5211-1, L.5211-17,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L.153-10,

Vu la création de la commune nouvelle VALLONS-DE-L'ERDRE au 1^{er} janvier 2018,

Considérant que la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE est désormais compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme et de tout document en tenant lieu,

Considérant que, en l'absence à ce jour d'un plan local d'urbanisme couvrant l'intégralité du territoire de la commune nouvelle, les Plans Locaux d'Urbanisme, les Plans d'Occupation des Sols et les documents en tenant lieu, restent en vigueur,

Considérant que la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de commune historique de VRITZ a été engagée avant la création de la commune nouvelle (délibération de prescription n°2 en date du 16 juin 2016),

Considérant qu'il appartient à la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE de poursuivre la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE D'ACHEVER** la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune historique de VRITZ ;
- **MAINTIENT** le groupe de travail chargé de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune historique de VRITZ afin qu'il puisse poursuivre, à compter du 1^{er} janvier 2018, le travail engagé ;
- **DÉSIGNE** Monsieur TALOURD, adjoint en charge notamment de l'urbanisme, élu référent ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la reprise et à la poursuite des procédures d'évolution des documents d'urbanisme locaux de la commune historique de VRITZ.

Décision d'afficher en mairie
VALLONS-DE-L'ERDRE, le 29 janvier 2018

Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU

